

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

**PROCÈS-VERBAL** de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 6 février à 20h00

Sont présents les conseillers Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4, et, tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc. Les conseillers Jean-Marc Lamoureux, poste no.5 et Pierre Mineau au poste no.6 sont absents.

**2023-02-26 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 6 FÉVRIER 2023**

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 9 janvier 2023
3. Comptes payables
4. Règlements :
  - a) Adoption du règlement no.332 mode de tarification pour étude de sécurité du barrage Norton
5. Contrat cumulant plus de 25 000\$ année 2022
6. Fonds réservé camion-citerne incendie
7. Embauche de Mme Sabrina Goyette-Moreau, adjointe-administrative
8. Projet d'entente financière village-canton, soutien dans l'entretien et autres dépenses reliées au futur projet de centre communautaire
9. Liste officielle pour propriétés de vente pour non-paiement de taxes
10. Autorisation de dépenses :
  - a) Administration :
    1. Gestar soutien annuel logiciel archives
    2. Réseau Biblio facturation annuelle 2023
  - b) Voirie
  - c) Service des incendies :
    1. Bombonnes cylindres d'oxygène et Amplificateur de voie pour masque
  - d) Appuis financiers, dons et commandites :
    1. Société des XI appui financier 2023
    2. Célébration 40<sup>e</sup> anniversaire club patinage artistique de Napierville
11. Rapports mensuels :
  - a) Inspecteur de la voirie
  - b) Inspecteur municipal en bâtiment
  - c) Service des incendies
12. Sujets divers :
13. Correspondance :
14. Période des questions :
15. Levée de l'assemblée :

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 12, "Sujets divers", ouvert.

**2023-02-27 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,

ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière 9 janvier 2023 tel que déposé.

### **2023-02-28 ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2022 ou 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202300024	2023-01-10	Bell Canada	207,01 \$
202300025	2023-01-10	Bell Mobilité	47,08 \$
202300026	2023-01-10	Hydro-Québec	581,31 \$
202300027	2023-01-10	Ministère du revenu du Québec	11 092,09 \$
202300028	2023-01-10	Receveur Général du Canada	3 480,97 \$
202300029	2023-01-10	CIBC Visa	1 988,03 \$
202300030	2023-01-10	Dery Telecom	197,80 \$
202300031	2023-01-10	BELL Canada - INTERNET	110,32 \$
202300032	2023-01-10	FQM	2 910,42 \$
202300033	2023-01-10	CVR Educational Foundation	500,00 \$
202300034	2023-01-10	Bulletin comm. Info Hemmingford	5 000,00 \$
202300035	2023-01-10	Locateq - Location d'outils	405,28 \$
202300036	2023-01-10	Aréna régional Lareau	3 838,67 \$
202300037	2023-01-10	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	404,00 \$
202300038	2023-01-10	Modellium inc.	942,80 \$
202300039	2023-01-11	Féd.de l'UPA de la Montérégie	500,00 \$
202300040	2023-01-11	Desjardins - Assurances	2 490,79 \$
202300041	2023-01-11	Groupe géomatique AZIMUT inc.	2 709,04 \$
202300042	2023-01-11	EFT - Rezilio Technology inc.	1 548,48 \$
202300043	2023-01-24	FQM Assurance inc.	30 849,18 \$
202300044	2023-01-24	Hydro-Québec	1 590,52 \$
202300045	2023-01-24	BELL Canada - INTERNET	110,32 \$
202300046	2023-02-02	Bureau en Gros	200,37 \$
202300047	2023-02-02	CIBC Visa	2 604,89 \$
202300048	2023-02-02	Dery Telecom	195,73 \$
202300049	2023-02-06	Canadian Assoc. of Fires Chiefs	210,00 \$
202300050	2023-02-06	Dunton Rainville	4 179,64 \$
202300051	2023-02-06	Excavation Gilles Dauphinois Inc.	534,63 \$
202300052	2023-02-06	Fonds d'information	10,00 \$
202300053	2023-02-06	Martech Inc.	214,43 \$
202300054	2023-02-06	MRC des Jardins-de-Napierville	1 787,50 \$
202300055	2023-02-06	Perron et fils Inc.	1 225,48 \$
202300056	2023-02-06	Pierre Martin	855,00 \$
202300057	2023-02-06	Somac Diesel performance Inc.	1 139,74 \$
202300058	2023-02-06	Variétés Hemmingford	38,71 \$
202300059	2023-02-06	Ville de St-Rémi	632,36 \$
202300060	2023-02-06	Pavages MCM Inc.	54 755,12 \$
202300061	2023-02-06	Duteau, Gerald Jr. (Jay)	3 920,65 \$
202300062	2023-02-06	R Hebert Printing	476,00 \$
202300063	2023-02-06	BUDGET PROPANE	1 337,95 \$
202300064	2023-02-06	Pétrolière Impériale - ESSO	932,82 \$
202300065	2023-02-06	Quincaillerie Hemmingford	191,89 \$
202300066	2023-02-06	HAMSTER	154,88 \$
202300067	2023-02-06	SPCA Roussillon	716,96 \$
202300068	2023-02-06	SERVICE RG 1998	264,44 \$
202300069	2023-02-06	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	54 668,93 \$
202300070	2023-02-06	Tetreault Electricque	257,01 \$
202300071	2023-02-06	Suroit Pétrotech	990,86 \$
202300072	2023-02-06	Tammy Vaillancourt	420,00 \$
		Paie des employés	15 728,47 \$
			<hr/> 220 148,57 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 220 148.57 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

**2023-02-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.332 MODE DE TARIFICATION POUR ÉTUDE DU BARRAGE NORTON**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a imposé à la Municipalité du Canton de Hemmingford, sous forme de facture, des frais reliés pour effectuer une étude de sécurité du barrage Norton, pour un montant de 3 431 \$ et que ce montant sera facturé selon la superficie des propriétés à l'intérieur du bassin versant ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de la quote-part dont elle est débitrice pour un service de la MRC, soit financée au moyen d'un mode de tarification ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été donné le 9 janvier 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.332 pour permettre de tarifier les propriétaires, à l'intérieur du bassin versant pour l'étude de sécurité du barrage Norton. La tarification sera appliquée à la taxation annuelle de 2023.

**DÉMISSION DU CONSEILLER AU POSTE NO. 6 - M. PIERRE MINEAU**

Le conseiller au poste no. 6, M. Pierre Mineau a remis sa démission en date du 6 février 2023.

Il doit malheureusement quitter sa fonction de conseiller municipal à cause de problèmes de santé.

M. Mineau a été élu, à l'automne 2008, et siège comme conseiller depuis cette date.

Les membres du conseil municipal ainsi que les employés tiennent à souligner sa grande contribution comme membre aux différents comités municipaux.

Pour plus de 15 ans, son opinion et ses commentaires positifs ont fait avancer la cause municipale.

Merci M. Mineau.

La date de la tenue de l'élection partielle sera annoncée lors du prochain conseil municipal le 6 mars 2023 et un avis public sera publié le lendemain.

**2023-02-30 DÉPÔT DU RAPPORT DES SITES CONTAMINÉS**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement exige depuis 2015, que les organismes municipaux doivent appliquer de nouvelles normes comptables, soit le nouveau chapitre *SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés* du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fait des recherches à ce niveau ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le dépôt du rapport des sites contaminés pour l'année fiscale 2022.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME CONTRACTANT, LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE FISCALE 2022**

CONSIDÉRANT QUE L'article 961.4 de la *Loi du Code municipal*, stipule que la municipalité doit publier sur son site Internet au plus tard le 31 janvier de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ ;

<b>FOURNISSEUR</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBJET - DÉPENSE</b>
Eurovia Québec Construction inc.	391 979,05 \$	Pavage chemin Napper
Sureté du Québec	289 760,00 \$	Protection civil
Pavage MCM Inc.	268 011,88 \$	Déneigement
RICOVA	235 875,73 \$	Collecte et disposition du recyclage et des ordures
Pavage MCM Inc.	128 940,73 \$	Travaux stationnement à la caserne et réparation de chemins municipaux
Agrégats Ste-Clotilde inc.	103 034,47 \$	Sel abrasif pour les chemins d'hiver
Perma Route inc.	48 280,88 \$	Réparation de fissures sur chemins municipaux
Surfacex Inc	47 261,17 \$	Revêtement pour le plancher de la caserne
Excavation Erwin Inc.	46 832,18 \$	Travaux entretien des chemins et ponceaux
FQM Assurance inc.	27 325,21 \$	Assurance responsabilité, véhicules , immeubles et équipements

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale confirme avoir affiché cette liste, au 31 janvier 2023, aux endroits prévus.

**2023-02-31 FONDS RÉSERVÉ CAMION-CITERNE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu dans le budget de 2023 de réserver 300 000\$ du surplus non affecté pour l'achat d'un camion-citerne prévue en 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AFFECTER 300 000 \$ du surplus non affecté au fonds réservé pour l'achat d'un camion-citerne.

**2023-02-32 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE-ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Sabrina Goyette-Moreau a terminé son stage de 105 heures au bureau municipal et qu'elle a atteint les objectifs en fournissant un rendement dépassant les critères d'évaluations ;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience en milieu de travail complétait son attestation d'études collégiales au programme de bureautique appliquée du CEGEP de Valleyfield ;

CONSIDÉRANT QUE par la réalisation des tâches demandées et sa personnalité, Mme Goyette-Moreau est une très bonne candidate au poste d'adjointe-administrative. Par sa fonction, Mme Goyette-Moreau accompagnera le personnel administratif en place dans plusieurs champs d'activités administratives;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'EMBAUCHER Mme Sabrina Goyette-Moreau, au salaire projeté du budget de 2023. L'horaire de travail sera constitué de 28 à 35 heures semaines. Le salaire de Mme Goyette-Moreau sera réévalué dans six mois.

**2023-02-33    PROJET D'ENTENTE FINANCIÈRE VILLAGE-CANTON, SOUTIEN DANS L'ENTRETIEN ET AUTRES DÉPENSES RELIÉES AU FUTUR PROJET DE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QU'un projet de transfert immobilier est considéré pour léguer les immeubles et terrain, où est situé présentement la Coop Santé-Hemmingford et région, de la congrégation de l'Église Unie du Canada à la municipalité du Village de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction est un don en faveur de la municipalité du Village de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village devra entretenir et maintenir les immeubles et le terrain avec le soutien financier de la municipalité du Canton de Hemmingford ;

CONSIDÉRANT qu'au même titre que les ententes en place pour le secteur du Centre récréatif Hemmingford et le Centre d'archives Hemmingford, les deux municipalités rédigeront et présenteront une entente financière de partenariat, soit 30 % pour la municipalité du Village et 70 % pour la municipalité du Canton de Hemmingford ;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER de soutenir les frais d'entretien et de maintenance à 70 %, une fois le transfert des immeubles et terrain situés au 476 rue Frontière effectué en faveur de la Municipalité du Village de Hemmingford. Un comité devra être formé conjointement avec les deux municipalités pour élaborer l'entente ainsi que l'implication de chacun.

**2023-02-34    LISTE OFFICIELLE DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste officielle des propriétés qui seront envoyées à la MRC des Jardins-de-Napierville, au plus tard le 17 février 2023 à 16h30, pour vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une fois la liste officielle reçue par la MRC le contribuable pourra se présenter directement au bureau de la MRC à Saint-Michel mais encourir des frais supplémentaires s'il veut acquitter le montant exigé ;

CONSIDÉRANT QUE la date pour la vente est le 11 mai 2023, et que la directrice générale greffière-trésorière ainsi que son adjointe devront y assister ;

POUR CES CONSIDÉRATIONS, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER Mesdames Stephanie McAdam et Sylvie Dubuc à se présenter le 11 mai 2023 pour assister à la vente des propriétés.

**2023-02-35 TARIF ANNUEL POUR GESTION DU LOGICIEL D'ARCHIVES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise le logiciel Documentik pour gérer ses archives ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien annuel doit être renouvelé pour un montant de 465 \$, avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les frais de soutien annuel de 465 \$, avant taxes, chargés par l'entreprise Gestar, tel que prévu dans le budget municipal de 2023.

**2023-02-36 TARIFICATION ANNUELLE 2023 RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE ET NOMS AUTORISÉS AU DOSSIER**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, la Municipalité doit confirmer les noms figurants au dossier du Réseau Biblio de la Montérégie ;

CONSIDÉRANT QUE les noms du maire M. Lucien Bouchard, la directrice générale Sylvie Dubuc, ainsi que la conseillère Julie Bergeron nommés comme représentants désignés, sont à être confirmés pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification annuelle pour 2023 est basée sur le taux de 5,04 \$ par habitant pour une population de 2 138 selon le décret 1831-2022 daté du 8 décembre 2022, donc un montant de 10 775,52 \$, sans les taxes, pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE 15 % de ce montant est payable à la bibliothèque communautaire Hemmingford comme contribution annuelle ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,  
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE CONFIRMER les deux personnes mentionnées plus haut, ainsi que le représentant désigné, afin qu'il puisse exercer son droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle ;

DE PAYER la tarification annuelle 2023 de 10 775,52 \$, payable en en deux versements, 2 693,88 \$ pour les mois de janvier à mars 2023 et le 2<sup>e</sup> versement d'avril à décembre 2023 de 8 081,64 \$ avant taxes, au Réseau Biblio de la Montérégie et de transmettre 15 % de ce montant à la bibliothèque communautaire Hemmingford , déjà budgétée pour 2023.

**2023-02-37 CYLINDRES D'OXYGÈNE ET AMPLIFICATEUR DE VOIE**

CONSIDÉRANT QUE certains équipements doivent être renouvelés chaque année au service d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE deux cylindres d'oxygène et neuf amplificateurs de

voie, installés sur les masques du casque d'intervention, doivent être achetés ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise CMP Mayer Inc. offre ces équipements pour un montant de 11 020 \$, avant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ PAR le conseiller Richmond Viau,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER l'achat et le paiement de 11 020 \$ avant les taxes, à CMP Mayer inc, financé par le budget 2023 du service des incendies.

#### **2023-02-38    APPUI FINANCIER 2023, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des XI sollicite l'appui financier de la municipalité afin de continuer d'offrir des services en matière d'histoire et de généalogie pour l'ensemble de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la Société demande le renouvellement de son abonnement pour un montant de 240 \$, pour une municipalité de 1000 à 3000 résidents, pour l'année 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richmond Viau,  
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 240 \$ à l'organisme, tel que prévu au budget de 2023 des dons aux organismes.

#### **2023-02-39    COMMANDITE 40<sup>EME</sup> ANNIVERSAIRE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE NAPIERVILLE**

CONSIDÉRANT QU'UN évènement, pour souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire du club de patinage artistique de Napierville, se tiendra le samedi 15 avril 2023 et le dimanche 16 avril 2023 à l'aréna régional Lareau de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dépenses additionnelles sont prévues pour la réalisation de cette évènement exceptionnel pour tous les patineurs et patineuses ainsi que les parents ;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice de la revue sur glace 2023 demande une commandite de 500 \$ pour aider à défrayer les coûts additionnels ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie,  
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,

ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER DE VERSER 500\$ au club de patinage artistique Napierville financé par le poste budgétaire des dons pour 2023.

#### **RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

#### **CORRESPONDANCE**

#### **PÉRIODE DES QUESTIONS**

#### **2023-02-40    CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,  
APPUYER par la conseillère Maude St-Hilaire,  
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 20h35

\_\_\_\_\_  
Lucien Bouchard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dubuc  
Directrice générale greffière-trésorière

*Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS** : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2023-02-28  
2023-02-31  
2023-02-35  
2023-02-36